



Délibération
N° 2022-057

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A
L'ETUDE DE PREFIGURATION PREALABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAUX
PLUVIALES URBAINES »

Date de la convocation : 23/09/2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre,

M. SCANIGLIA Didier a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Absents : 3

Représentés : 4

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la communauté d'Agglomération de Bastia, il est proposé à l'ensemble des Communes de constituer un groupement de commande dans le but désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) devant réaliser une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence eaux pluviales urbaines et d'élaborer les conditions un plan général des eaux pluviales urbaines.

La Communauté d'Agglomération de Bastia participerait à hauteur de 75% du coût de l'étude (120 000 € HT), les autres communes à 25% répartis en fonction de leur population respective. La part de San Martino di Lota étant de 1 404,08 € HT.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220927-0782022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- Autorise Madame le Maire à signer la Convention constitutive d'un groupement de commande relatif à l'étude de préfiguration préalable au transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines »
- Précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2022. (Au compte 657)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

